

**L'éco-conditionnalité des aides départementales
pour les projets d'aménagement d'espaces naturels
et de création d'itinéraires de randonnée**

Contrat de :
Fiche action n°: Année de réalisation : ...
Projet concerné :
Maître d'ouvrage :

La randonnée et la découverte nature nécessitent des aménagements qui doivent être l'occasion, pour la collectivité, d'afficher une démarche exemplaire en matière de développement durable. Aussi, en cohérence avec son agenda 21 « Planète Manche », le conseil départemental a fait le choix de n'apporter son soutien financier qu'aux projets relevant d'une démarche éco-responsable. A cet effet, la présente fiche a vocation à analyser les projets d'aménagements et de travaux de randonnée et valorisation d'espaces naturels au regard des finalités du développement durable.

*Les éléments indiqués avec un * ont un caractère obligatoire. Les paragraphes 1 et 2 sont à renseigner uniquement si votre projet inclus des chemins et/ou des haltes randonneurs. Les paragraphes 3 et 4 sont obligatoires. A la fin de ce document, vous trouverez des « éléments de cadrage » pour vous aider à compléter cette fiche.*

1- Chemins

Merci de compléter le tableau en précisant les matériaux utilisés

Aménagements	Matériaux courants	Matériaux locaux	Eco-matériaux
Encaissement		<i>Ex : caillou taille x carrière de</i>	
Passerelle/ Pont / pas japonais			
Clôtures			
Autres :			

- Accessibilité des chemins et aménagements aux personnes à mobilité réduite
 oui non

- Fonctionnement hydraulique
 oui non
 busage reprofilage de fossés
 comblement de mares sans objet

- Haies
 Linéaire de haies supprimé : _____ mètres Linéaire de haies recréé : _____ mètres

 Descriptif des haies recréées
 haie sur talus haie sur bordure plane du chemin
 utilisation d'un paillage, si oui, utilisation d'essences locales (voir liste
 matériaux utilisés : _____ jointe)

- En cas de création de chemins, largeur du chemin : _____ mètres
- Recours à des associations ou entreprises d'insertion ou travailleurs handicapés pour la création des chemins et de leurs aménagements oui non

2- Haltes randonneurs et petits équipements

Merci de compléter le tableau en précisant les matériaux utilisés

Aménagements	Matériaux courants	Matériaux locaux	Eco-matériaux
Aménagement de l'abri - toiture			
Aménagement de l'abri - murs			Ex :
Aménagement de l'abri - sol			
Aménagement de l'abri - charpente			
Mobilier (tables de pique-nique, bancs...)			
Panneaux - RIS			
Panneaux d'interprétation			
Autres :			

- La halte est accessible aux personnes à mobilité réduite oui non
- Economies d'énergie et d'eau
 - ampoules basse-consommation
 - lavabos avec mitigeurs
 - lavabos avec réducteurs de débit
 - toilettes sèches (prévoir un passage régulier)
 - toilettes fonctionnant avec un système de récupération des eaux pluviales
 - point lavage du matériel alimenté par les eaux pluviales
- Présence de poubelles oui non
Si oui, fréquence de relevé : _____
 poubelles permettant le tri sélectif
- Recours à des associations ou entreprises d'insertion ou travailleurs handicapés pour la création et l'aménagement de la halte-randonneur oui non
-

3- Espaces naturels traversés par les chemins et/ou aménagés

- Situation en espace naturel protégé (site natura 2000, site classé, site inscrit...)
 oui non
Si oui, type d'espace naturel protégé : _____

Les gestionnaires du site ou partenaires locaux en charge de sa protection ou intéressé par celle-ci (opérateurs Natura 2000, CLE du SAGE....) ont-ils été associés au projet ?
 oui non

- Présence avérée d'espèce(s) protégée(s)
Si oui, lesquelles : _____

Mesures envisagées pour limiter l'impact des travaux et aménagements sur cette (ces) espèce(s) : (ex : décalage du calendrier de travaux, contournement d'une zone de présence....) _____

Mesures envisagées pour sensibiliser les usagers à la protection du milieu (panneaux, annotations dans le topoguide...) : _____

4- **Entretien des chemins et espaces naturels**

- Recours à des associations ou entreprises d'insertion ou travailleurs handicapés oui non
- Utilisation de produits phytosanitaires oui non
si oui, complétez le tableau suivant

Zone traitée	Produit utilisé (matière active)	Nombre de passages dans l'année

- Techniques d'entretien utilisées :

- Traitement phytosanitaire
- Désherbage thermique
- Autres techniques: _____
- Désherbage mécanique
- Fauche tardive

Si vous faites face à des conflits d'usage sur le site et que vous souhaitez être accompagné dans la résolution de ceux-ci, vous pouvez contacter la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : cdesi@manche.fr

Pour tout renseignement
complémentaire :

**Service de la transition écologique –
02.33.05.97.79**

Éléments de cadrage

Matériaux

- **matériaux courants** : il s'agit de matériaux fréquemment utilisés pour ce type de réalisation (ex : pin traité à cœur pour des poteaux de clôture, ardoises pour une toiture...)
- **matériaux locaux** : matériaux produits localement c'est à dire à moins de 50km. (ex : cailloux issus d'une carrière située à Coutances pour réaliser un encaissement de chemin dans le Centre Manche...)
- **matériaux éco-conçus** : qui présentent un impact réduit sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, de par leur recyclabilité, leur origine naturelle ou des filières de recyclage. Ils peuvent être éco-labellisés ou avoir fait l'objet de déclarations environnementales spécifiques (éco-profil, ACV...).

Haies

Dans le cadre de sa politique relative aux boisements, le conseil départemental de la Manche encourage le maintien et la création de haies. En effet, les haies, élément fondamental du paysage bocager départemental, constituent notamment de véritables corridors biologiques pour la faune et la flore du bocage (trame verte et bleue).

Aussi, le conseil départemental a adopté la Charte qualité des plantations élaborée par la Fédération des associations de boisement et la Chambre d'Agriculture. Ce document entérine, pour la création et l'entretien des haies, le recours systématique aux essences locales, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, la mise en place de paillages biodégradables (produits d'élagage...) et encourage la création de haies sur talus.

Fonctionnement hydraulique des chemins

En raison de la pluviométrie élevée dans notre département, de nombreux problèmes d'inondation de chemins sont à constater. Les collectivités envisagent fréquemment des travaux pour y remédier.

De façon générale, force est de constater que la plupart des chemins ne peuvent être rendus accessibles toute l'année et que les randonneurs doivent accepter de risquer de « se mouiller les pieds ». En cas de problème récurrent, des travaux de rétablissement du fonctionnement hydraulique du chemin et de ses environs peuvent être envisagés. Il s'agit le plus souvent de reprofiler un fossé et d'en assurer un entretien régulier ou d'assurer un meilleur drainage du chemin en réalisant un encaissement en dévers par exemple. Le busage des fossés a un impact négatif sur le milieu naturel et se révèle rarement nécessaire. Quant aux mares, elles constituent des zones tampons en cas de crues et sont favorables à la biodiversité. Leur comblement n'est jamais souhaitable car il entraîne une augmentation des risques d'inondation des chemins et la destruction d'un habitat naturel.

Largeur des chemins

Les travaux financés dans le cadre de la randonnée et d'aménagement d'espaces naturels ont vocation à participer au développement de la randonnée non-motorisée. Aussi, en dehors des voies et chemins autorisés aux pratiques motorisées, il est nécessaire de limiter l'emprise au sol des chemins et donc leur largeur.

Poubelles

Il n'est pas forcément souhaitable d'implanter des poubelles sur les chemins et espaces naturels. En effet, si celles-ci sont installées, de nombreux passages pour les vider deviennent nécessaires notamment en période estivale. Il peut être conseillé aux randonneurs et promeneurs de ramener leurs déchets chez eux.

Liste des essences végétales locales

Désignation	Nom français
<i>Acer campestre</i>	érable champêtre
<i>Acer platanoides</i>	érable feuilles de platane
<i>Acer pseudoplatanus</i>	érable
<i>Alnus Cordata</i>	aulne
<i>Alnus glutinosa</i>	aulne
<i>Alnus incana</i>	aulne
<i>Betula verrucosa</i>	bouleau
<i>Carpinus betulus</i>	charme
<i>Castanea sativa</i>	Chataîgnier
<i>Cornus sanguinea</i>	cornouillet
<i>Corylus avellana</i>	noisetier
<i>Euonymus europaeus</i>	fusain d'europe
<i>Fagus sylvatica</i>	hêtre
<i>Frangula alnus</i>	bourdaine
<i>Fraxinus exelsior</i>	frêne
<i>Ilex aquifolium</i>	houx
<i>Juglans regia</i>	noyer
<i>Ligustrum vulgare</i>	troène
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage
<i>Mespilus germanica</i>	néflier
<i>Populus "tremula"</i>	peuplier tremble
<i>Populus alba</i>	peuplier blanc
<i>Prunus avium</i>	merisier
<i>Prunus spinosa</i>	prunelier
<i>Pyrus communis</i>	poirier sauvage
<i>Quercus robur</i>	chêne pédonculé
<i>Quercus sessiliflora</i>	chêne sessile
<i>Rhamnus catharticus</i>	neprun purgatif
<i>Rosa canina</i>	églantier commun
<i>Salix alba</i>	saule blanc
<i>Salix atrocinerea</i>	saule noir
<i>Salix caprea</i>	saule marsault
<i>Salix cinerea</i>	saule cendré
<i>Sambucus nigra</i>	sureau
<i>Sorbus domestica</i>	sorbier
<i>Sorbus torminalis</i>	sorbier
<i>Tilia cordata</i>	tilleul
<i>Tilia platyphyllos</i>	tilleul feuille de platane
<i>Ulmus campestris</i>	orme champêtre
<i>Ulmus sapor gold</i>	orme champêtre
<i>Viburnum lantana</i>	viorne
<i>Viburnum opulus</i>	viorne